

MAIRIE DE VERANNE
1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022 COMPTE- RENDU

Etaient présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, GREFFIER Géraldine, MAZOYER Martine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MARLHES Cyril, PIOT Bernard ;

Absents Excusés :

Mesdames ALAZET Delphine (donne pouvoir à GACHE Muriel), BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale (donne pouvoir à BOREL Michel) ;
Messieurs CARTE David-Alexandre (donne pouvoir à Bernard BRIAS), MAGNARD Fabrice (donne pouvoir à BOREL Michel mais non valable)

Secrétaire de Séance : Monsieur Bernard BRIAS

1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Subvention aux associations

Le conseil donne son accord à l'unanimité

2. Modification Simplifiée n°1 PLU

Suite à la consultation des personnes publiques associées, six personnes publiques associées ont répondu au projet avec avis favorable sans observations. A la fin de la mise à disposition du public, une seule observation a été formulée dans le registre de concertation en Mairie de Véranne. Il s'agit d'une demande pour un nouveau changement de destination. Cette demande ne peut être retenue car elle intervient après la notification aux personnes publiques.

Ainsi, l'examen de l'ensemble des observations émises sur le projet de modification simplifiée n°1, conduit la commune à n'apporter aucune correction au dossier. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU.

Cette mise à disposition comprend les modifications suivantes :

- Rectifier l'emprise de l'emplacement réservé n°8 sur la parcelle AS234 dans le centre village
- Identifier un nouveau bâtiment au titre des changements de destination sur le secteur de Saint-Sabin et faire évoluer les conditions du changement de destination sur ce même secteur
- Rectifier une erreur matérielle de positionnement d'un bâtiment agricole dans le centre bourg
- Adapter en conséquence les règlements écrit et graphique

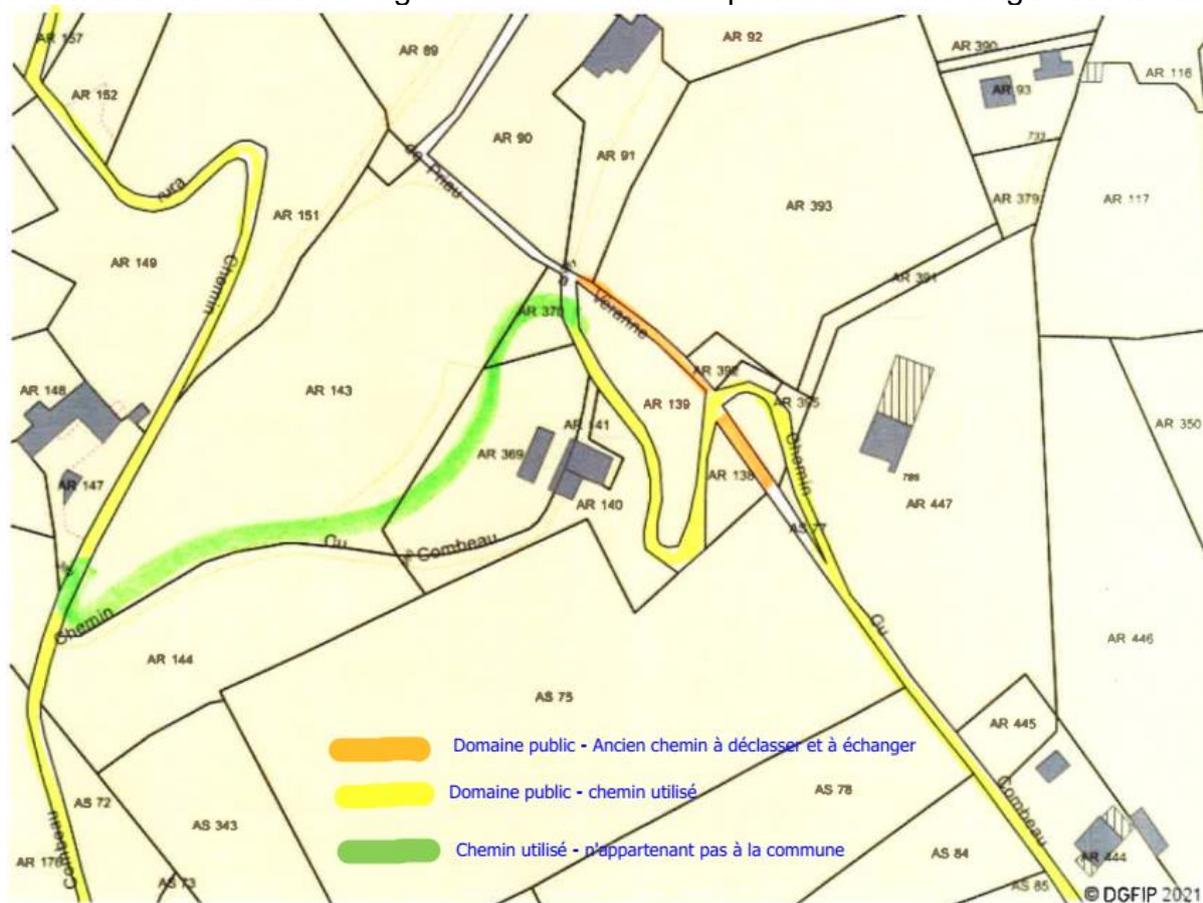
Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve la modification simplifiée n°1 du PLU

3. Déclassement et échange ancien Chemin du Combeau

Le maire propose de déclasser l'ancien chemin du Combeau afin de l'échanger avec le terrain qui contient le nouveau chemin du Combeau.

L'ancien chemin n'est plus utilisé et n'est plus utilisable. Il ne dessert pas de parcelle qui n'est pas déjà desservie. Les frais de géomètre, pour cadastrer la voie, seront pour moitié à la charge par la commune afin de permettre l'échange.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de déclasser le chemin et d'autoriser le maire à signer tous documents permettant l'échange de terrain.



4. Plan Local d'Habitat (PLH)

Suite à l'approbation de la modification du PLH de 2018-2024 par le conseil communautaire le 28 avril 2022, les communes ont 2 mois pour donner leur avis. Les principales modifications sont :

- La diminution de production de logement. Pour la commune de Véranne il passerait à un maximum de 24 logements. Pour information, fin 2021, la commune aurait déjà 15 logements. Il lui en resterait 9 possiblement à produire jusqu'en 2024.
- L'intégration de logement « sans foncier » dans le PLH. Pour la commune elle aurait droit à un minimum de 2 logements « sans foncier ».

De plus, le PLH comprend aussi les aides afin de faire des travaux et amélioration de l'ancien.

Le nouveau budget alloué sur 6 ans est de 848 305 €.

Le conseil municipal le vote à l'unanimité des présents.

5. Effectif RPI Saint-Appolinard/Véranne

L'effectif du RPI pour 2022/2023 serait de 95 enfants + 2 TPS soit 19 enfants par classe. En 2021/2022 l'effectif était de 101 enfants. Le conseil s'inquiète de la baisse significative des effectifs et réfléchi sur une action à mettre place pour faciliter l'accès à l'école pour tous les hameaux et notamment celui du Buisson.

6. Point sur les Travaux 2022

TRAVAUX	MONTANT en € TTC	SUBVENTION	Mise en service
Rue de la Brisée	43 593,00	20 950,00	Avril 2022
Route de la Terrasse	9 247,20	4 624,00	Avril 2022
Mur soutènement du chemin du repos	90 780,00	43 215,00	Mai 2022
Epareuse	25 680,00	-	Juillet 2022
Armoire électrique	679,20	373,00	Février 2022
Pistes forestières	10 716,00	8 220,00	Mars 2022
Eclairage public (LED)	61 467,00	33 806,00	Septembre 2022
Rénovation pont du Viallon	35 500,00	14 020,00	Octobre 2022
Rénovation réseaux	268 884,00	A venir	Décembre 2022
Défibrillateur	2 348,00	-	Juillet 2022
Mur du Viallon	3 006,60	-	Février 2022
Clôture école		-	
Colombarium		-	
Périscolaire		-	
Aménagement OAP jeu de boules		-	
Réserve incendie hameaux		-	

7. Subventions aux associations

Le conseil municipal accorde les subventions supplémentaires suivantes pour 2022 :

- Ecole de musique Gambadon : 70 €

8. Tableau des élections législatives

Dimanche 12 juin 2022

Horaires	NOM 1	NOM 2	NOM 3
8h - 10h30	Pascale DAPVRIL	Martine MAZOYER	Viviane DUMAS
10h30 - 13h	Cyril MARLHES	Michel BOREL	Bernard PIOT
13h - 15h30	Noël LAFERTIN	Michel BOREL	CARTE David-Alexandre
15h30 - 18h	Martine MAZOYER	Anne BESSET	Viviane DUMAS

Dimanche 19 juin 2022

Horaires	NOM 1	NOM 2	NOM 3
8h - 10h30	Pascale DAPVRIL	Viviane DUMAS	Delphine ALAZET
10h30 - 13h	Noël LAFERTIN	Bernard BRIAS	Bernard PIOT
13h - 15h30	Anne BESSET	Fabrice MAGNARD	CARTE David-Alexandre
15h30 - 18h	Cyril MARLHES	Michel BOREL	Martine MAZOYER

Questions diverses

- **Travaux Route de Roisey** : Un parapet de protection arrondi est en cours de construction par le département à une hauteur de 90 cm.
- **Projet école/Forêt** : 1^{ère} réunion a eu lieu mardi 24 mai à Véranne entre l'école, la commune de Véranne, l'ONF et les communes forestières de la Loire.
- **DIA** : Le maire informe les conseillers des demandes d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.
- **Déchèterie** : Le nouveau système à été mis en place. Les prise de rendez-vous reste aux vues de la décision unanime au niveau de la CCPR. Le conseil municipal constate quelques difficultés à faire remonter.

La séance se termine à 22h.

Le prochain conseil aura lieu le 28 juin 2022

Secrétaire de séance
Bernard BRIAS